

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
16	Arrêté portant prolongation de la réglementation de la circulation sur la VC n°47 « route des Côtes d'Arey » (ex RD 131)	28/01/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la route et notamment ses articles R.411-8 et R.411-25,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,
Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la délibération en date du 19 juillet 2024 du Département de l'Isère portant sur le transfère de domanialité sur la Commune de Reventin-Vaugris,

Vu la demande de prolongation en date du 21 janvier 2025 présentée par l'Entreprise BOUYGUES TP – LYON chargée d'effectuer dans le cadre de la création du demi-diffuseur,

Considérant que les travaux ne sont pas terminés, il y a lieu de prolonger l'arrêté n°2024-32209 établi par le Département,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la voie communale n°47 « route des Côtes d'Arey »,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la circulation est interdite sur la VC 47 « route des Côtes d'Arey », de l'intersection avec la RD131 au panneau d'agglomération situé à proximité de l'intersection avec la RN7, du 29 janvier au 16 octobre 2025.**

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 28 janvier 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

